

STRATEGIE DE LA SANTE POUR TOUS D'ICI L'AN 2000 -
TROISIEME OPERATION DE SURVEILLANCE : RAPPORT DU
SOUS-COMITE DU COMITE REGIONAL POUR LES
PROGRAMMES ET LA COOPERATION TECHNIQUE, DEUXIEME
PARTIE

Le Comité régional,

Ayant examiné la deuxième partie du rapport du Sous-Comité pour les Programmes et la Coopération technique sur les progrès de la mise en oeuvre des stratégies nationales de la santé pour tous d'ici l'an 2000 ;¹

Prenant note des points de vue exprimés par le Sous-Comité et les représentants au cours de la présente session, selon lesquels les renseignements fournis par les Etats Membres sur leur processus de surveillance donnent une idée claire de leur situation sanitaire et des progrès réalisés dans l'examen et la mise en oeuvre de plans de développement sanitaire bien conçus ;

1. PRIE INSTAMMENT les Etats Membres :

1) de poursuivre leurs efforts en vue de mettre en oeuvre les stratégies nationales de la santé pour tous, en confiant aux autorités sanitaires le rôle de chef de file, comme cela a déjà été le cas pour les programmes de développement sanitaire de nombreux pays et zones de la Région ;

¹Document WPR/RC45/9 Rév.1.

2) de continuer à améliorer le respect des délais et la qualité de la surveillance et l'évaluation dans le cadre de la gestion d'ensemble du système de santé et à la lumière des changements rapides et complexes qui concernent aujourd'hui la plupart des systèmes de santé de la Région ;

3) d'utiliser les résultats de la surveillance pour revoir et actualiser leurs stratégies de la santé pour tous ;

4) de promouvoir les échanges techniques entre les pays en utilisant les résultats de l'opération de surveillance ;

2. PRIE le Directeur régional :

1) d'aider les Etats Membres à perfectionner, mettre en oeuvre, surveiller et évaluer les stratégies de la santé pour tous dans le respect des délais ;

2) d'encourager les Etats Membres à mettre en commun leurs données d'expérience concernant les progrès accomplis en vue de la réalisation de la santé pour tous ;

3) de transmettre au Directeur général le rapport d'activité accompagné des observations du Comité.